

**Province de Québec**  
**Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase**  
**Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 17 décembre 2018 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

**Sont présents :** Monsieur Jean-Marc Dumont, maire  
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège # 1  
Monsieur André Pâquet, conseiller siège # 2  
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège # 3  
Madame Chantale Gendron, conseillère siège # 4  
Madame Johanne Caron, conseillère siège # 5  
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège # 6

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jean-Marc Dumont procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30. Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

**Lecture de l'ordre du jour, adoption**  
**Résolution 234-18**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Administration générale**

**Adoption des prévisions budgétaires 2019**  
**Résolution 235-18**

**Attendu** qu'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**Attendu** que le budget 2019 doit être préparé et adopté avant le 31 décembre 2018 et devra être expédié au Ministère des Affaires municipales dans un délai de 60 jours après l'adoption.

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2019 :

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année 2019 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

<b>DÉPENSES</b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2019</u></b>
Administration générale	177 683 \$	178 897 \$
Sécurité publique	51 746 \$	55 505 \$
Transports	327 377 \$	329 411 \$
Hygiène du milieu	110 306 \$	113 190 \$
Santé et bien-être	8 602 \$	5 866 \$
Urbanisme et développement	30 022 \$	32 057 \$

Loisirs et culture	84 310 \$	87 015 \$
Service de la dette	85 569 \$	177 200 \$
Activités d'investissement	64 650 \$	99 650 \$
Affectation au fonds de roulement	20 000 \$	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>960 265 \$</b>	<b>1 078 791 \$</b>

Pour payer les dépenses ci-haut mentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

<b>REVENUS</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Taxes foncières	327 372 \$	331 861 \$
Autres compensations	100 254 \$	97 451 \$
Paiement tenant lieu de taxes	94 672 \$	50 448 \$
Autres services rendus	90 800 \$	100 175 \$
Transferts	174 083 \$	301 786 \$
Droits, amendes et intérêts	7 850 \$	14 400 \$
Redevances éoliennes	165 234 \$	182 670 \$
<b>TOTAL</b>	<b>960 265 \$</b>	<b>1 078 791 \$</b>

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Adoption du Plan triennal des immobilisations 2019-2020-2021**  
**Résolution 236-18**

**Attendu** que le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2019 2020 et 2021 conformément à l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'adopter le plan triennal des immobilisations 2019-2020-2021 de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, se détaillant comme suit :

<b>PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS</b>				
<b>2019-2020-2021</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>FINANCEMENT</b>
Rechargement de gravier et réfection de ponceaux	20 000.00 \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$	Budget d'opération
Achat regroupé (équipements réseaux d'eau)	1 100.00 \$			Budget d'investissement
Achat regroupé (matériel pour sécurité civile)	2 000.00 \$			Budget d'investissement
Pavage sur l'Avenue du Centenaire	20 000.00 \$			Budget d'investissement
Améliorations locatives Centre communautaire	8 350.00 \$			Budget d'investissement
Réparation des fondations (Bureau municipal)	40 000.00 \$			Budget d'investissement
Numérisation des archives municipales	6 200.00 \$			Budget d'investissement
Aménagement d'un sentier cyclable	3 000.00 \$	6 000.00 \$	9 000.00 \$	Budget d'investissement
Achat et installation d'un panneau d'affichage interactif	19 000.00 \$	26 000.00 \$		Budget d'investissement
Réfection de la route du Lac-Malcom	À confirmer			Subvention PIIRL et emprunt
Pavage de l'entrée du Rang 6 Ouest	À confirmer			Subvention AIRRL et emprunt
Réfection de la rue de l'Église et Rang 7 Est	À confirmer			Subvention AIRRL et emprunt
Réfection du rang 8 Ouest	À confirmer			Subvention AIRRL et emprunt
Reconstruction de l'abris à sel (garage muni.)		125 000.00 \$		TECQ 2019-2022
<b>TOTAL</b>	<b>119 650.00 \$</b>	<b>177 000.00 \$</b>	<b>29 000.00 \$</b>	

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Présentation du projet de règlement établissant la tarification 2019**  
**Résolution 237-18**

Monsieur Martin Carrier présente le projet de règlement établissant la tarification 2019 qui sera adopté à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Levée de la réunion**  
**Résolution 238-17**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud de clore la séance à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire

\_\_\_\_\_  
Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire